



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale
Unitaire

14 rue Papu
35000 RENNES

s3-rennes@snepfsu.net

dossier suivi par :
Anne GILET
06 64 37 94 92

le, 17 Avril 2020

à, Monsieur Canerot,
Secrétaire Général,
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES CEDEX 7

Objet : Suivi affectations des contractuels EPS en CDD

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous nous permettons de vous interpellier concernant la situation particulière des agents non-titulaires en contrat à durée déterminée, dans le contexte de réduction de l'activité, de fermetures d'établissements et de services en application des mesures de confinement liées au covid-19, afin de trouver une solution qui ne dégrade ni le service public d'éducation, ni les conditions de travail de nos collègues.

Il convient pour le SNEP d'être particulièrement vigilants à la situation et au devenir de ces personnels les plus précaires et donc les plus exposés aux effets collatéraux de cette crise sanitaire sans précédent.

Nous souhaitons savoir si certains d'entre eux sont confrontés aux situations suivantes :

1. Les collègues dont le contrat en CDD a pris fin au cours des dernières semaines, perdent toutes chances de se voir proposer un nouveau contrat dans les futures semaines, voire les prochains mois.
2. Les collègues dont le contrat se termine durant les prochaines semaines, pourraient également se retrouver dans la même situation que précédemment.
3. De plus, ces collègues risquent encore d'être confrontés à la difficulté d'obtenir l'attestation de leur employeur au terme de leur contrat, en raison du recentrage de l'activité des services sur les missions de continuité essentielle, de la fermeture de certains des organisations de leur travail perturbé par des effectifs réduits et massivement en télétravail.

Cette liste de difficultés concrètes n'est sans doute pas exhaustive et le contexte de confinement drastique décidé par le Président de la République et le gouvernement est un élément aggravant pour les personnels concernés.

Pour le SNEP, il semble indispensable que des mesures d'exception soient prises en urgence et en soutien de ces personnels les plus précaires communément reconnus par ailleurs en temps « normal » et utiles à la continuité du service public d'éducation

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures visant à assurer à ces personnels des garanties sur leur avenir et leurs conditions de vie immédiate et en particulier :

- le versement des traitements des agents en CDD pendant les mesures de « confinement » et au-delà le temps de la période impactée par les effets de la crise sanitaire, dans les mêmes conditions que pour les autres personnels, et le maintien de tous les éléments de leur rémunération durant cette période (heures supplémentaires annuelles, primes, indemnités, etc.).
- la continuité, la prolongation et le renouvellement des contrats en cours, et la poursuite des recrutements à la hauteur des besoins (remplacement des enseignant-es titulaires, accompagnant-es des élèves en situation de handicap, moyens administratifs et techniques renforcés pour faire face au surcroît de travail prévisible, ...).

.../...

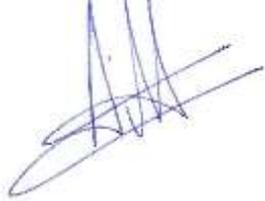
- la suspension de la règle sur l'interruption de 4 mois entre deux contrats pour ne pas pénaliser les agent-es dans leur décompte d'ancienneté pour l'obtention d'un CDI, et ce, de la période allant du 16 mars à la date de reprise de l'activité ordinaire des services, des écoles et des établissements.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général nos sincères salutations.

Pour le secrétariat académique

Anne GILET

Commissaire paritaire académique du SNEP-FSU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anne Gilet', written over a light blue horizontal line.